

**SEANCE DU
19 SEPTEMBRE 2024**

**RAPPORT N° III-4
24SGADB0070**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
19**

**Date de convocation :
13 septembre 2024**

**Date d'affichage :
20 septembre 2024**

**OBJET:
Travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 -
Phase 2 - Centre-ville de Montceau-les-
Mines - Autorisation de signature d'une
modification n°1 au marché 23020PAP03**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 24**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 24**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (Salle d'exposition - rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Pascale FALLOURD
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. CASSIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

GUY SOUVIGNY



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu la décision n° 23SGADB0128 du bureau communautaire du 14 septembre 2023 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 – phase 2,

Vu le marché n° 23020PAP03 du 20 septembre 2023, visé le 20 septembre 2023 et notifié le 25 septembre 2023,

Vu les articles R.2194-7 et R.2194-8 du Code de la Commande publique relatif aux modifications de marché,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Le projet porté par la Communauté Urbaine vise à créer et valoriser un cheminement cyclable agréable le long du canal du Centre, en sécurisant le tracé existant et le modifiant pour partie, pour le rapprocher du canal. Il s'agit de développer les déplacements doux de dimension locale ou à vocation touristique. L'objectif est de favoriser une réappropriation des berges du canal du Centre par la population.

Une première phase d'aménagement a été réalisée en 2021-2022, entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9^{ème} écluse de Montceau-les-Mines, via Montchanin et Blanzay, sur 13,67 km.

Une seconde phase est en cours de réalisation à ce jour, dans la traversée du centre-ville de Montceau-les-Mines, entre le pont de la 9^{ème} écluse et le pont de Lucy, sur une longueur de 2,4 km.

Par marché n° 23020PAP03, les travaux de revêtements béton de la phase 2, ont été confiés à l'entreprise SOLS CONFLUENCE, pour un montant de 166 776,00 € HT, soit 200 131,20 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux, des adaptations se sont avérées nécessaires et ont nécessité la modification du marché de travaux initial.

En effet, des quantités ont été ajustées. Cela représente un montant supplémentaire de 10 166,20 € HT suivant le détail ci-dessous :

- Ligne de 302 : Confection d'un béton taloché îlots, 90 m² au lieu de 120 m², pour un moins-value de 1 584,00 € HT
- Ligne de prix 303 : Confection d'un béton désactivé piéton, 2 068 m² au lieu de 1 850 m², pour un montant de 11 750,20 € HT

L'ensemble des modifications évoquées ci-dessus au marché initial ayant une incidence financière, le montant total du marché est alors modifié, pour s'ajuster à 176 942,20 € HT, soit 212 330,64 € TTC.

Par ailleurs, le délai d'exécution des travaux est prolongé de 3 mois.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°23020PAP03 conclu avec l'entreprise SOLS CONFLUENCE, ayant pour objet :
 - o D'acter un ajustement de quantités ayant un impact sur le montant du marché initial, pour aboutir à un montant de marché à 176 942,20 € HT, soit 212 330,64 € TTC ;
 - o D'acter une prolongation du délai d'exécution de 3 mois.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 septembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 20 septembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

